Chronique Electorale

Lomme

SECTION DU MARAIS

C'est aux rares partisans de MM. Bailleux et Constant, que nous signalions plus particulièrement, hier, les documents que M. Béghin vient de publier. Ils ont pu voir : que, les dépenses pour les eaux du Bourg, qui ne profiteront qu'au tiers des contribuables de la commune, seront payées pour les deux tiers par les contribuables du Marais et de Mont-à-Camp ;

Que, seuls profiteront de ces grosses dépenses, les gros propriétaires *« qui ne veulent pas faire du forage à leurs frais »* ;

Que, les industriels qui occupent un nombre considérable d'ouvriers, *sont tous absolument hostiles* à ce projet ;

Que, 61 contribuables du bourg de Lomme, pour lesquels la distribution d'eau a été demandée, *ont objecté*, en signant la protestation, *que tous ils avaient de l'eau à volonté* ; et que, le projet ne *servirait que les intérêts particuliers* des gros propriétaires du bourg ;

Que, une somme de CENT MILLE FRANCS *si pas plus* serait nécessaire pour parachever les travaux, établir les canalisations, entretenir les machines, etc., etc....

C'est encore aux partisans de MM. Bailleux et Constant, s'il en peut rester au Marais, que nous nous adresserons aujourd'hui, pour leur mettre sous les yeux d'autres documents que nous trouvons dans le *Progrès* :

Le 25 février dernier, M. Loyer obtenait son vote *d'ensemble* pour une somme approximative de *cent vingt-deux mille francs !*

Et quelle est la majorité de M. Loyer qui engage à ce point l'avenir financier de Lomme-bourg, du Mont-à-Camp, du Marais ?

Le Conseil municipal compte *vingt-trois conseillers* : M. Loyer a obtenu pour son projet *douze voix*, parmi lesquelles celles de MM. Bailleux et Constant, — traîtres aux intérêts du Marais — *contre 2 abstentions* ; un conseiller absent.

C'est avec cette majorité ridicule, parfaite par les deux voix de rénégats, que les gros propriétaires du bourg, feront payer par les 3/4 des contribuables de Lomme — qui ne veulent pas de forage — les charges de travaux très-onéreux qui ne peuvent profiter qu'à eux seuls !

Et ne perdons pas de vue que la commune de Lomme, sous l'administration *habile (?)* du richissime Loyer, est l'une de celles où le centime est le plus élevé ;

Noublions pas surtout que, grâce à cet administrateur *habile (?)* les deux sections du Marais et de Mont-à-Camp paient déjà les 3/4 des contributions de la commune de Lomme !

En bien, voyons maintenant ce que vaut le projet en lui-même. Pas le diable, c'est fort aisé à démontrer.

Nos amis de la minorité n'y ont pas manqué, et voici le rapport au Préfet, qu'ils ont signé, contre le guet-apens réactionnaire :

« Nous avons l'honneur, M. le Préfet, d'attirer tout spécialement votre attention sur un fait indéniable, tendant à obtenir par une habile superposition de chiffres, ce que l'intérêt des 2/3 des contribuables de la commune de Lomme ne nous permettait pas de voter, comme le prouvent du reste les nombreuses signatures de la protestation.

En effet, l'emprunt a porté, croyons-nous, sur une somme de 122.000 francs. Le secrétaire de la Mairie s'est refusé à nous donner ce renseignement, mais nous le croyons exact.

Soit donc une somme de 34.220 fr. qui paraît devoir être affectée à l'établissement des eaux.

Mais il n'en est pas ainsi, à beaucoup près : cette somme de 34.000 francs que l'on voudrait tenir en réserve ne serait que le prélude d'une dépense plus forte si M. le Préfet approuvait ce projet : que la commune de Lomme serait ensuite forcée de faire par annuité, pendant plusieurs années, pour l'établissement de bornes-fontaines, conduites, etc., dans toute la section du bourg de Lomme ; or, la somme accusée dans la protestation n'est pas si exagérée qu'elle peut le paraître à *première vue, dans ces conditions.*

Nous vous prions de remarquer, M. le Préfet, *que le projet Brégi et Compagnie, qui ne comporte* que 16.000 francs au devis, *n'est qu'un simple à cou près.* — En effet, M. Lecroart, adjoint, au Bourg de Lomme, possède depuis plusieurs années un forage établi à 78 mètres de profondeur ; et, à ce niveau, les analyses du laboratoire central de Paris, au ministère de l'intérieur, (bulletins 1840 et 1841), *classent ces eaux comme médiocres.* — Il faudrait plutôt dans ces conditions descendre plus profond, et arriver au moins à 120 mètres pour rencontrer, peut-être, l'eau potable.

De ce fait, la dépense se trouverait doublée et les 16.000 francs prévus au devis, insuffisants pour faire le forage et installer le moteur, sans compter la distribution prévue qui sera à son tour fort coûteuse, la section du bourg de Lomme ayant une assez grande étendue. »

Après cette lecture peut-il subsister un doute sur l'*insanité* d'un projet aussi légèrement conçu, aussi *mal étudié*, qui laisse un si terrible aléa : *aller à 120 mètres pour trouver* PEUT-ETRE *de l'eau potable*, alors qu'à 78 mètres de profondeur on n'obtient qu'une eau *officiellement* médiocre ; et, tout le monde sait ce que sont redoutables pour la santé publique ces eaux *médiocres*, éminemment aptes à entretenir les contaminations qui apportent avec elles tout un cortège de maladies.

Le joli cadeau vraiment qu'on veut nous imposer à beaux deniers comptants !

Nous portons un défi à M. Loyer :

Qu'il institue dans la commune de Lomme un REFERENDUM sur cette question des eaux ! Qu'il fasse distribuer à tous les électeurs de la commune des bulletins par oui et par non : VOULEZ-VOUS DU FORAGE ? et il verra — au scrutin secret — quelle sera sa ridicule minorité !

Electeurs du Marais, tous debout : en votant dimanche pour nos candidats BECKER, DEREUSE, VANEECKE, GOMBERT et PECQUEUR, vous voterez contre le forage du bourg, contre la caserne de gendarmerie de Lambersart où l'on veut enterrer 14.000 francs de notre budget ; vous voterez contre le gaspillage financier que douze conseillers — très humbles serviteurs de Loyer — prétendent vous imposer, malgré la protestation énergique de six conseillers de Mont-à-Camp et de cinq conseillers du Marais.

ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Vendredi 28 juin 1901 (10 Messidor An 109 de la République), 179e jour de l'année, 7e jour de l'été, 12e jour de la lune.

Lever du soleil à 4 h. ; coucher à 8 h. 05.

Lever de la lune à 5 h. soir ; coucher à 1 h. 23 matin.

Aujourd'hui, la durée du jour est stationnaire.

BULLETIN METEOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 27 juin :

Baromètre à 2 heures du soir : 768 m/m. (beau).
Baisse depuis la veille : 2 m/m.
Thermomètre à 6 heures du matin : 9° au-dessus ; à 2 heures de l'après-midi : 22° au-dessus.
Etat du ciel : Clair.
Direction et force du vent : Est, faible.
Temps probable : Beau.

La Coopérative « La Paix » a fourni à ses seuls adhérents pendant le cours de l'année 1900, (2e exercice arrêté le 24 novembre), exactement 3,950.000 kilos de pain.

Tout fait prévoir pour 1901, une augmentation considérable de ce chiffre, déjà formidable ; la moyenne hebdomadaire des inscriptions de nouveaux adhérents étant de 25.

Ce succès étonnant est obtenu par un choix judicieux des matières premières, qui sont toutes de qualité première supérieure.

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel-de-Ville, aujourd'hui vendredi 28 juin, à 7 heures et demie très précises du soir, à l'effet de délibérer sur les modifications à apporter à la convention relative à l'épuration des eaux de l'Espierre.

EN VERTU D'UN MANDAT D'AMENER. — Les agents de sûreté Chantraine et Triail, ont arrêté, hier après-midi, vers 3 heures, place du Progrès, le nommé Guillaume Vanhaele, 17 ans, journalier, demeurant rue de la Prospérité, 4, en vertu d'un mandat d'amener délivré par M. Delale, juge d'instruction à Lille, à la date du 26 juin, pour vol et complicité.

Vanhaele sera conduit à Lille ce matin.

VOLEUR ARRETE. — Le nommé Béquet Constant-Léon, 24 ans, sans profession, demeurant rue d'Alger, 32, inculpé de vol d'effets d'habillement et de numéraire (environ 22 fr. 50) en deux reprises, au préjudice de la nommée Clémence Dumont, a été arrêté et écroué au poste du 5e arrondissement.

VOL DE MONTRE. — M. Diot Jean-Baptiste, commissionnaire public, demeurant rue de Bouvines, cour Fenet, 4, qui a constaté la disparition de sa montre placée chez lui sur un buffet, a déposé une plainte au commissariat du 2e arrondissement.

Il ignore dans quelles circonstances a pu se produire ce vol ; la montre est en métal anglais.

MARAUDEUR DE RECOLTES. — Procès-verbal a été dressé à la charge du jeune Arthur Demathieu, âgé de 13 ans, apprêteur, demeurant rue de la Barbe-d'Or, cour Wagnon, 12, pour maraudage de récoltes.

Y A PAS MOYEN D'TURBINER. — Procès-verbal, a été dressé, mercredi, vers 10 heures 45 du soir, à la charge des nommées Clémence Delberghe et Elisa Lesaffre, filles soumises, pour racolage sur la voie publique.

LA CRISE DES TUYAUX. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, vers minuit et demi, un tuyau des eaux potables s'est rompu, Grande Rue ; l'eau a pénétré dans la cave de M. Voicke, marchand d'articles de bonneterie et de chaussures, et a atteint 40 centimètres de hauteur.

Le service des eaux a été aussitôt averti et la réparation a été faite aussitôt.

CHEVAL BLESSE. — Hier, après-midi, vers 1 heure et demie, un petit domestique de M. Chin, rue de la Mackellerie, revenait avec deux chevaux de l'abreuvoir, situé rue de l'Epeule. Arrivé près du pont des Arts, l'un des chevaux tomba sur le pavé et se cassa l'épaule.

Il a été reconduit à son écurie sur un camion.

PARTI OUVRIER

Section Roubaisienne

REUNIONS DU VENDREDI 28 JUIN

1re SECTION. — Réunion, vendredi, 28, à huit heures et demie du soir, au Plat d'Or, Grande-Place, 9.

2e SECTION : A 8 heures et demie, au local « La Paix ».

4e SECTION : A 8 heures et demie, au local « La Paix ».

5e SECTION : A 8 heures et demie, ancien estaminet Delestrez, rue Decrème.

REUNIONS DU SAMEDI 29 JUIN

3e SECTION : A 8 heures et demie, au Palais, au Plat, cafetière.

2e SECTION : A 8 heures et demie, au Tonneau Rouge, rue de la Paix.

15e SECTION : A 8 heures, au local, 3, rue des Champs.

ÉTAT CIVIL

de Roubaix du 27 juin 1901

Naissances. — Alphonse Dessyn, rue de Lille, cour Bonte, 3. — Charlotte Fierens, rue de l'Epeule, 2, cour Lampo, 32. — Léopold Gozet, rue Fourcroy, cour Watteau, 4. — Suzanne Gérard, rue de l'Epeule, 123. — Jeanne Rasson, rue Pellart, 140. — Alphonsine Lepers, rue Blanchemaille. — Albert Maissens, quai de Rouen, 2. — Louis Duquesne, boulevard de Cambrai. — César Nailliez, rue Saint-Jean, 134.

Décès. — Léopold Dupire, 82 ans, Grande-Rue, 248. — Théodore Fridrich, 40 ans, rue Ingres prolongée, 35. — Thérèse Stoltz, 56 ans, rue Blanchemaille. — Alphonse Jacquel, 50 ans, rue Blanchemaille. — Appoline Braune, 76 ans, rue Blanchemaille. — Marie Delobelle, 31 ans, rue Blanchemaille. — Cécile Berlez, 9 mois, ruelle du Ballon, cour Derville, 7. — Albert Garet, 1 jour, rue Decrème, 55.

TOURCOING

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le conseil municipal se réunira au jourd'hui, vendredi 28 juin, à 8 heures et demie du soir, à l'Hôtel de Ville.

En vertu d'une autorisation préfectorale, les affaires ci-après *ont été ajoutées à l'ordre du jour* :

Hôtel de Ville, salle des Fêtes ; marché pour travaux de plâtrerie ;

— Usine à gaz ; Nouveau cahier des charges bon, — Crédits nouveaux et supplémentaires.

PARTI OUVRIER. — Aujourd'hui vendredi 28 juin, à 8 heures précises du soir, réunion du comité exécutif au local, 33, rue de la Latte.

Ordre du jour : Mesures à *prendre concernant les élections cantonales.*

A l'issue de cette assemblée, réunion de la commission administrative de *La Ficelle.*

— Dimanche 30 juin, à 5 heures du soir, réunion de la 8e section du Parti, chez le citoyen Anselme Desmettre, 56, rue de la Croix-Rouge.

NOTA. — Les 10 sections du Parti ouvrier sont priées d'envoyer au siège du comité exécutif les noms des porteurs de bulletins pour les élections cantonales.

ÉTAT CIVIL

de Tourcoing, du 27 juin

Naissances. — Verne Hortense, rue du Cimbale 47.

Décès. — Deleroix Charles, 34 ans, rue National, 122.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

VOL D'EFFETS. — Avant-hier matin, vers 8 heures, MmeElise Prouvost, femme Deschamps, ménagère, demeurant à Croix, rue de la Brasserie, 5 (cité Mallens), se trouvait sur le seuil de sa porte. Vint à passer un chiffonnier qui lui demanda si elle n'avait rien à vendre. Après lui avoir répondu négativement, elle alla chez un de ses voisins.

A son retour, elle constate la disparition de plusieurs effets. Elle se mit à la recherche du chiffonnier qu'elle soupçonna de ce vol, et le trouva à Wasquehal, hameau du Thiéry, couché, ivre, le long d'une haie.

Dans un des sacs du chiffonnier se trouvaient, en effet, les objets volés chez Mme Deschamps.

Plainte a été déposée entre les mains de M. Seghin, commissaire de police à Croix.

WASQUEHAL

TENTATIVE DE VOL. — Dans la nuit de mardi à mercredi, des malfaiteurs ont ouvert le volet et cassé un carreau chez M. Vignier, débitant de tabac et d'épicerie, rue Sadi-Carnot. Le bruit du carreau ayant réveillé le patron, les malfaiteurs ont pris la fuite.

La gendarmerie de Roubaix a ouvert une enquête.

LE NORD

LILLE

LE RECENSEMENT

Rapport du citoyen Delesalle. — Comparaisons amusantes. — Comment on recensait en 1896

Voici l'intéressant rapport lu dans la dernière séance du conseil municipal par le citoyen Delesalle, sur les résultats du recensement de 1901 :

* * *

Vous vous souvenez que le recensement de la population pour l'année 1901, a accusé une diminution de 800 habitants environ sur le recensement de 1896. Même en tenant compte des erreurs en *moins qui ont pu se produire* dans le dernier recensement, par suite de l'insuffisante attention de quelques-uns des employés pris spécialement pour ce travail, ce résultat nous a paru invraisemblable.

En effet depuis cinq années, la propriété bâtie s'est considérablement accrue à Lille, et chacun sait qu'il est peu de maisons inoccupées ; d'autre part, le nombre des électeurs a passé de 29,218 à 43, 341, sans que nous nous soyons livrés sur les listes électorales aux moindres exercices de multiplication ; enfin les recettes d'octroi indicatrices de la consommation ont considérablement augmenté.

Augmentation des habitations, augmentation du nombre des électeurs, augmentation du nombre des consommateurs, tout d'augmentations pour aboutir à la diminution de la population ; c'était assurément plutôt déconcertant.

Il nous a paru intéressant d'en rechercher les causes et de comparer, à cet effet, les résultats détaillés des deux recensements 1896 et 1901.

Un fait a aussitôt appelé notre attention : la diminution de la population dans certaines rues où rien ne paraissait pouvoir justifier cette modification. Pourquoi en effet, des rues dont aucune maison n'a été supprimée et dont les logements sont occupés auraient-elles été moins peuplées ?

Une vérification minutieuse s'imposait, nous y avons procédé ; nous vous en apportons quelques résultats.

La rue des Célestines comptait en 1896 397 habitants ; elle n'en compte plus que 301 en 1901.

En fait, cependant, la population n'y est pas diminuée, c'est le recensement de 1896 qui est outrageusement majoré. Au numéro 4 de cette rue, un ménage comptait en 1896, quatre personnes ; le recenseur en a inscrit onze.

Au numéro 41, habitait une dame Dandoys qui avait à cette époque trois enfants, chiffre respectable. Le recenseur lui en inscrit huit, et la gratifie en outre de cinq cousins et neveux imaginaires du nom de Lenoir.

Dans la même maison, il inscrit les familles Joachim avec trois personnes, Gavroy avec quatre, et Leclercq Verheyde avec quatorze personnes : aucun habitant du quartier ni de cette maison n'a souvenir de ces familles. Quatorze personnes de la même famille tiennent cependant de la place dans une petite rue comme celle des Célestines. Au total, le numéro 41 a été maporé de 28 personnes. Dix personnes en trop également au numéro 3 pendant que la voisine d'en face, Mme Béra, au numéro 2, voyait sa famille augmentée de quatre enfants par ce recenseur fécond.

On comprend dans ces conditions que livrée à un recenseur moins reproducteur, la rue des Célestines se soit laissée tomber à 301 habitants en 1901.

Dans la rue Maugré, le recenseur de 1896 a eu recours à un procédé moins compliqué. Il a augmenté le nombre des maisons sans avoir présenté la moindre demande en autorisation de construire. Le dernier numéro de cette rue était le numéro 26. Sur les registres de 1896 les totaux avaient été faits après ce numéro. Mais ils furent grattés après coup et une autre main ajouta les numéros 28 et 30 qu'elle peuple de dix ménages comptant 40 individus. Vingt personnes par maison dans les petites baraques de la rue Maugré ce serait peut-être imprudent. Cette rue tombe de 101 habitants en 1896 à 62 en 1901.

Dans la rue des Bonnes-Rappes, au n. 18, le ménage Labrosse se voit attribuer dix enfants par le recenseur de 1896. N'en ayant pas encore à l'heure qu'il est, les époux Labrosse ont appris avec surprise la nouvelle qu'on leur annonçait, mais n'ont pas éprouvé le besoin de reconnaître jusqu'ici cette progéniture aussi nombreuse qu'imaginaire.

Grande place, au n. 64, le recenseur, trouvant sans doute insuffisante la famille de M. Quarré, libraire, composée cependant de sept personnes dont deux étaient absentes, l'augmente de six et la porte à treize créant ainsi une population factice de huit individus.

Rue du Metz, où le côté pair de la rue n'a jamais eu de numéro supérieur au n. 34, (aujourd'hui 34 ter) le recenseur de 1896, a trouvé les numéros 36, 38, 40 et 42 habités par 39 personnes.

Rue des Oyers, même opération au n. 29, avec une famille Dubois, composée de neuf personnes, le n. 29, n'ayant jamais existé, n'a pu abriter ni la famille Dubois ni une autre.

Rue des Manneliers, un recenseur moins imaginatif a usé d'un autre procédé. Il a inscrit au n. 1 deux servantes de même nom ; il a recommencé au n. 5, puis au n. 9, puis au 13 ; de sorte que dans cette rue composée de douze maisons, quatre comptent chacune deux servantes de même nom.

La rue Esquermoise a été l'objet d'un travail aussi complet que varié dans le sens de la multiplication des habitants.

Le n. 6 compte quatre personnes en trop.

Le n. 16 contient trois voyageurs, et le n. 24 cinq autres. Tous voyageraient sans doute si souvent que personne ne les y a jamais connus.

Le n. 20 est augmenté de quatre personnes.

Au n. 20 bis, la dame de la maison voit élever son personnel de domestiques, de un à trois, tous du nom de Declercq.

Au n. 26, les enfants de M. Gobert, pharmacien, au nombre de trois, sont accrus subitement de quatre petits frères et sœurs.

C'est ainsi jusqu'au bout de la rue, au n. 28 cinq personnes ; au 30, cinq aussi ; au 54, cinq encore ; au 58 dix-neuf personnes, soit 34 personnes pour cinq maisons, n'ont jamais existé.

Naturellement, la rue Esquermoise où 403 personnes étaient inscrites par ces procédés en 1896, ne compte plus que 316 habitants en 1901.

Nous pourrions continuer longtemps l'énumération de ces fantaisies et vous transporter dans d'autres parties de la Ville, rue de Secin et rue de Douai notamment, où nous retrouverions les mêmes errements.

Nous avons d'ailleurs arrêté cette vérification coûteuse dès que notre opinion a été faite et nos renseignements suffisants pour que des conclusions puissent en être tirées.

Que les recenseurs de 1896 aient reçu des ordres pour procéder à cet accroissement artificiel de la population, cela est possible ; et certains d'entre eux, que nous avons retrouvés, ont fait une déposition dans ce sens.

D'autres, cependant, également dignes de foi, nous ont affirmé n'avoir jamais été priés de se livrer à ces opérations frauduleuses ; mais plusieurs affirment que des recenseurs infidèles, insuffisamment contrôlés, ont en 1896, procédé à une fabrication intensive de feuilles de ménages copieusement garnies pour grossir leurs appointements basés sur le nombre des habitants recensés.

Arrêtons-nous chacun à la raison qui nous paraît la meilleure, et concluons que si le recensement de 1901, a été un peu inférieur et celui de 1896 de beaucoup supérieur à la réalité, il y a beaucoup de chances pour que la diminution de la population de la Ville soit plus apparente que réelle.

La démission de Delesalle

On est tellement accoutumé de jouer la comédie, dans le monde clérico-capitaliste qu'on voit des comédiens partout.

Ainsi, après avoir prétendu que le citoyen Delesalle ne démissionnerait pas, malgré ses déclarations formelles, la *Dépêche* insinue qu'il ne tardera pas à reprendre ses fonctions d'adjoint aux finances !

« ... Il n'y aurait rien d'impossible, dit-elle, à ce que tout cela se termine par un baiser Lamourette général. »

La seule crainte de voir Delesalle rester à l'Hôtel-de-Ville fait déraisonner la *Dépêche* de la sorte.

Nous n'avons pas à rassurer le journal réactionnaire, d'autant que s'il ne rencontre plus Delesalle à la direction des finances de la ville, il le trouvera partout où les cléricaux oseront engager la lutte contre les collectivistes.

Et c'est pourquoi notre confrère gaspille son machiavélisme en opposant Delesalle à Delory, en insistant sur le caractère de la délégation que celui-là tenait de celui-ci...

Nous avons autre chose à faire que de rechercher la distinction qu'il peut y avoir entre « remplaçant » et « successeur » mais nous dénonçons la mauvaise foi de la *Dépêche* qui, sans rime ni raison, insinue que Delesalle a prétendu infériorisier Delory.

Ce sont là propos de « braillards de confessionnal », — rien de plus !

M. Th. Barrois et Delesalle

M. Barrois Théodore est furieux. Depuis hier il n'a pas fermé l'œil...

C'est que Delesalle, en rendant compte de sa gestion aux finances municipales, a victorieusement établi que M. Barrois avait menti, quand, aux élections municipales dernières, il avait soutenu que le budget de la ville se présentait en déficit.

Il est toujours désagréable de passer pour un menteur ou pour un ignorant, et M. Barrois fait dire par la *Dépêche*, organe de ses supérieurs, que Delesalle aurait bien mieux fait de ne pas le citer.

— « Prendre personnellement à partie M. Théodore Barrois dans un document quasi-officiel est d'un goût douteux, » s'exclame la *Dépêche.*

Pauvre M. Barrois ! Il dormait si tranquille dans le Palais-Bourbon ! Pourquoi donc Delesalle est-il venu le tirer de son *far-niente* ?

Mais aussi pourquoi M. Barrois a-t-il jamais fait autre chose que d'enseigner la... parasitologie !

LE FIL A LA PATTE. — La police de sûreté a arrêté hier les nommés Delhonte Constantin, 54 ans, né à Wattrelos, demeurant rue des Postes ; sa femme Victoire Millebeck ; Elias Marie-Louise, 41 ans, fileuse, demeurant boulevard Victor-Hugo, 41 ; Vanlanker Léon, 39 ans, lustreur, demeurant place des Quatre-Chemins, 13, sous l'inculpation de vol et complicité.

Depuis plusieurs semaines, les ménagères du quartier recevaient la visite des époux Delhonte et de la demoiselle Elias, qui leur offraient des bobines de fil à coudre au prix de 0 fr. 75, alors qu'elles ont une valeur marchande de 4 francs.

Il fut reconnu peu après que ce fil provenait de la filature Roger, rue du Marché.

Le directeur de l'usine porta alors plainte au commissariat du 2e arrondissement.

A la suite de perquisitions, on découvrait chez Delhonte 12 bobines identiques à celles vendues, puis chez Vanlanker, 5 bobines.

Vanlanker, qui est occupé à la maison Rogez, aurait emporté le fil, que les autres se chargeaient de brocanter.

L'enquête continue.

LES RENTES DES TRAVAILLEURS. — Chez MM. Wargny et Grimonprez, constructeurs, un manœuvre de fonderie, Gustave Verstraeten, 22 ans, demeurant rue de Thumesnil, s'est fait, en coulant un cuivre, une brûlure à l'œil gauche.

D'après le docteur Delplanque, cet accident déterminera une incapacité de travail de 10 jours.

— Louis Meurisse, 51 ans, camionneur, demeurant rue de Tournai, se trouvait hier rue de la Trinité, quand sa voiture fut arrêtée par une baladeuse qui obstruait la voie.

En voulant la pousser, il tomba à la renverse, et eut le petit doigt de la main gauche pris entre le pavé et un brancard.

Le docteur Couvreur a constaté une plaie par écrasement qui exigera environ 15 jours de repos.

LES FEMMES QUI FUMENT. — Angèle Deroo, femme Caron, 30 ans, journalière, demeurant rue des Tanneurs, 27, a été arrêtée, hier, au 4e arrondissement, pour vol d'un fume-cigare, au préjudice de M. Legrand, demeurant rue Pierre-Legrand, numéro 102.

LE FEU. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier dans une chambre du premier étage, rue d'Isly, 42. Les dégâts sont estimés à 20 fr. Ce commencement d'incendie est dû à un vice de construction de la cheminée.

VAGABONDAGE. — On a arrêté, hier, pour vagabondage, un journalier, âgé de 17 ans, qui n'a pu justifier d'un domicile.

LES EXPULSES. — Decruyenaere Rémy, 26 ans, charretier, sans domicile, a été arrêté, hier matin, pour infraction à une mesure d'expulsion prise contre lui ; et hier soir, pour le même motif, le nommé Molagne Louis, 21 ans, sans profession ni domicile.

VOL. — On a volé dans une baraque, 1, allée des Dondaines, un veston estimé 5 francs, appartenant à M. Dansette, rentier, rue des Ponts-de-Comines, 61. Une enquête est ouverte au 2e arrondissement.

LE BEC DE GAZ. — A neuf heures du matin, hier, une voiture conduite par M. Richard, cocher au service de M. Lunel, a accroché, place Lafontaine, un candélabre et l'a brisé. Aucun accident de personne à regretter.

EMPLOYES INFIDELES. — Nous avons relaté hier, sous ce titre, l'arrestation de deux jeunes gens, Edouard Jacques, 24 ans, et Léon Desmet, 28 ans, demeurant tous deux rue Belle-Vue, sous l'inculpation de vol de rondelles en caoutchouc au préjudice de leur patron, M. Guyot, tondeur, rue du Faubourg-de-Roubaix.

L'enquête a établi l'innocence complète de Desmet. Procès-verbal a été dressé à la charge de Edouard Jacques, qui, ayant justifié de son domicile, a été laissé en liberté.

LIGUE DE DEFENSE DU COMMERCE DES BOISSONS. — On nous prie d'insérer la communication suivante :

Dimanche 30 juin 1901, à trois heures, aura lieu, à l'Hippodrome, un grand meeting, organisé par la Ligue de Défense professionnelle du commerce des des boissons pour protester contre : 1° La loi du 29 décembre 1900 contre les nouveaux droits ; 2° L'augmentation des licences et contre le privilège des bouilleurs de cru.

* * *

L'*Agence Nationale* nous téléphone, au sujet de ce meeting, le renseignement suivant :

Paris, 27 juin. — Les sénateurs et députés du Nord se sont réunis aujourd'hui et ont fait les déclarations suivantes :

« Les sénateurs et députés du Nord estimant qu'ils ont fait leur devoir en ce qui concerne la loi sur les boissons, se réservent d'apporter à la Chambre les modifications qu'ils jugent nécessaires à cette loi et regrettent de ne pouvoir assister dimanche au meeting de Lille. »

POUR LES OUVRIERS DE CHEZ MARQUETTE

Les ouvriers et ouvrières de l'établissement Marquette et Cie de Lille et Sainte-Hélène sont priés d'assister à l'assemblée qui aura lieu samedi 29 juin, à midi précis, Hôtel des Syndicats, rue Léon-Gambetta. Présence indispensable.

Le délégué : L. BOUTHY.

La Grippe

La grippe n'est redoutable que par ses complications pulmonaires. Elle laisse, en effet, des lésions qui produisent, à la longue, une affection chronique des bronches comme l'asthme, le catarrhe et l'emphysème. Pour enrayer le mal, un seul remède est réellement efficace. C'est la poudre Louis Legras qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle calme instantanément et guérit progressivement l'asthme, le catarrhe et l'oppression. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras, 139, boulevard Magenta, à Paris.

A TRAVERS LE DEPARTEMENT

ARRONDISSEMENT DE LILLE

HOUPLINES

REUNION PUBLIQUE ET CONTRADICTOIRE. — Aujourd'hui vendredi 28 juin, à huit heures précises du soir, grande réunion publique et contradictoire dans la grande salle de la Coopérative d'Houplines.

Ordre du jour : Compte-rendu du mandat des élus du Conseil municipal.

La parole est aux réactionnaires, nationalistes, mélinistes et autres fumistes.

WAVRIN

CONFERENCE SYNDICALE. — Les camarades du Parti ouvrier de cette commune presque tous ouvriers mineurs avaient organisé dimanche dernier une conférence syndicale dans la salle du citoyen Crétal.

Le citoyen Cordier, délégué mineur, conseiller municipal à Carvin, y a pris la parole. Après avoir fait l'historique du syndicat, il a expliqué aux camarades mineurs la nécessité qu'il y avait pour eux de doubler l'action politique de l'action syndicale pour les réformes corporatives immédiatement réalisables. L'orateur a été très applaudi et la section qui était déjà en voie de formation a nommé son bureau.

Ont été désignés pour en faire partie : les camarades Deruelle Augustin, comme secrétaire, Desmadrille Emile, Cliquennois Jules et Hespel Emile, délégués.

Le citoyen Crétal, président, a fait ensuite voter un ordre du jour en faveur de l'organisation syndicale ainsi que des remerciements à l'orateur. Il est à espérer que cette commune qui compte déjà de nombreux militants socialistes marchera également dans la voie syndicale.

FOURNES

LE CONCERT DE BIENFAISANCE organisé dimanche dernier, au profit de la société de secours mutuels *La Prévoyance* a obtenu un plein succès. Plus de quinze cents personnes se pressaient autour du kiosque élevé au milieu de la cour du Pensionnat Gombert. Tout ce public a fait fête aux artistes lillois : Mlle Rollet, MM. Moulin, Wattecamps et Verroust. La musique de l'école et la section chorale enfantine ont reçu leur bonne part d'applaudissements.

Pendant le concert, MM. Robbe et Wattecamps ont fait une quête qui a été des plus fructueuses.

En somme, bonne journée pour les organisateurs, les artistes et les pauvres.

ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

LES AVORTEMENTS D'ANZIN

Cette affaire entre dans une nouvelle phase et promet de curieuses révélations. En effet, dans l'interrogatoire auquel ont été soumis les nommées Eugénie G... et Broutin, la fille Eugénie G..., 18 ans, couturière, a avoué avoir été déjà « travaillée » par une sage-femme d'Anzin, Céline Deweer, demeurant rue Carnot, chez laquelle elle avait été conduite par sa mère.

Eugénie aurait déclaré que après sa délivrance sa mère avait brûlé le fœtus. La femme Deweer et la mère de Céline G... ont été arrêtées par le commissaire de police d'Anzin.

Une importante correspondance a été saisie.

La femme Broutin, la faiseuse d'anges du faubourg de Lille, avait eu autrefois des relations avec la sage-femme arrêtée.

Plusieurs arrestations sont encore imminentes, tant à Anzin qu'à Valenciennes. On parle d'une affaire d'avortement dont les suites auraient été mortelles.

VIEUX-CONDÉ

BRULE PAR LE PETROLE. — Le nommé Dagrain-Poite, habitant l'avenue Kléber, s'étant servi imprudemment de pétrole pour allumer son poêle a été victime d'une explosion, causée sans doute par le gaz produit par la combustion du pétrole et qui pénétrant en trop grande quantité à la fois dans la cheminée a fini par renfleuer et a causer une explosion.

Le malheureux Dagrain reçut non seulement des morceaux du poêle éclaté, dans la figure et sur diverses parties du corps mais fut également atteint par la décharge de gaz enflammé qui causa l'explosion.

Il porte sur la face et sur la partie supérieure du corps des brûlures d'une certaine gravité.

Ces brûlures ont été occasionnées par les vêtements qui lui brûlèrent en partie sur le corps avant qu'on put lui porter secours.

Le malheureux est père de quatre enfants en bas-âge.

MACOU

UN NOYE. — Le nommé Bay Charlemagne ouvrier mineur, qui avait quitté son domicile depuis 3 jours, a été repêché hier matin dans la rivière de l'Escaut à proximité de la fosse l'Avalerresse, à Vieux-Condé.

La mort est attribuée à un suicide car Bay, qui ne vivait pas en parfait intelligence avec sa femme était, dit-on, sous le coup d'une arrestation outrages et mauvais traitements à l'égard de sa femme.

On présume que c'est pour échapper aux suites de la plainte déposée contre lui qu'il s'est donné la mort en se noyant.

Bay laisse trois enfants dont l'aîné a une dizaine. Son corps été transporté hier matin à son domicile, chemin de la Marlière à Macou.

BRUAY

L'AFFAIRE DE VOL DE CHEZ CRAPEZ. — Nos lecteurs se souviennent du vol commis à l'estaminet Crapez, où une somme de 300 francs avait été soustraite au préjudice de la cabaretière. L'enquête, habilement menée, a fait découvrir qu'une voisine, la femme Haine, profitant de l'absence de la cabaretière pour demander à sa sœur, âgée de 13 ans, des pièces de cent sous que l'enfant lui remettait contre des friandises.

La femme Haine a été arrêtée et conduite à la prison de Valenciennes où elle a été écrouée.

MAING

UN MAUVAIS FILS. — Le nommé Raphaël Géronné, s'est livré il y a quelque temps à des voies de faits sur son pauvre père.

Lui ayant jeté des pierres au visage l'une d'elles atteignit le vieillard à l'œil droit et le lui creva. Le père Géronné qui était déjà borgne fut ainsi privé de la vue par son fils indigne.

Le malheureux père est entré à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes où il vient de subir l'ablation de l'œil blessé.

Le fils indigne a été arrêté.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

SIN-LE-NOBLE

GRAND MEETING SOCIALISTE. — Lundi 1er juillet, à 7 heures du soir, aura lieu, salle Martin, dit *la Santé*, un grand meeting organisé par les groupes socialistes avec le concours des citoyens Maurice Monier, secrétaire-général de la Fédération autonome du Pas-de-Calais et du Nord ; Beugnet, trésorier-comptable du Syndicat des Mineurs du Pas-de-Calais ; Léon Escoffier, avocat, et Moché, secrétaire-général du Syndicat des Mineurs du Nord.

Nota. — Il sera perçu 15 centimes à l'entrée pour les frais.

SOMAIN

CONFERENCE. — Dimanche 30 juin aura lieu, à 5 heures du soir, au salon Leduc-Corseau, rue Thiers, sous les auspices de la section Somainoise de la Ligue des « Droits de l'Homme et du Citoyen », une grande conférence publique par les citoyens Francis de Pressensé, le vaillant publiciste de *l'Aurore*, Desmons, rédacteur au *Réveil du Nord*, Médéric Dufour, rédacteur au *Progrès du Nord.*

20 centimes seront perçus à l'entrée pour couvrir les frais.

N. B. — Les dames sont particulièrement invitées.

AVIS. — Par suite de réparations faites à la rue d'Aniche, les intéressés dont leurs affaires les appellent à la distillerie Piot frères sont priés de passer avec leur chariot au chemin de la Cité, au-dessus de la Gendarmerie.

APÉRITIF D'ÉTÉ

Pris avec de l'eau, l'excellent VIN de

BANYULS-TRILLES

soigneusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le meilleur QUINQUINA constitue le plus hygiénique et le plus agréable des désaltérants tout en stimulant l'appétit et en ranimant les forces.

C'est, d'ailleurs, le seul apéritif qui soit unanimement recommandé par le corps médical.

DANS TOUS LES CAFES ET LES BONS ESTAMINETS.

Exiger l'étiquette sur la bouteille

PAS-DE-CALAIS

HESDIGNEUL

IMMONDE ATTENTAT AUX MŒURS. — Mardi après-midi, les gendarmes informés qu'un nommé Charles Pouilly, originaire de Leulinghem et âgé de 26 ans, avait commis le matin même un attentat aux mœurs sur une fillette de 8 ans, fille de M. Cajetan, cabaretier à Hesdigneul, se sont mis à sa recherche et l'ont trouvé couché au pied d'une meule, à Labuissière. Ils l'ont arrêté et conduit